

LIMOGES MÉTROPOLE
n°1

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 30 décembre 2024

Objet : le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10.

Le Président de Limoges Métropole a délibéré le 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espaces publics et mobilités durables.

CONSIDÉRANT que M. Benoît FLEURY assure les fonctions de Chef de service ingénierie d'urbanisme et conception durable au sein du Pôle aménagement, espaces publics et mobilités durables.

CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espaces publics et mobilités durables à Limoges Métropole.

n° 25913

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane BERNARD, Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espaces publics et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RNCOC, en toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n° 2015-912 du 22 août 2015 relative à la transparence de la vie économique et au fonctionnement des marchés publics.
- Tous les ordres de services de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Documents relatifs au dossier relatif à la mise en œuvre des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Attestations de service fait et attestations de bonne exécution des prestations (certificats de qualité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'ingénierie de l'espace public impliquant une d'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte opéré.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou empêchement de M. Stéphane BERNARD, délégation des fonctions par ordre de priorité, dans les mêmes termes et conditions à :

- M. Benoît FLEURY
- Mme Laurence MARIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur, à M. Benoît FLEURY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25913.pdf
(.pdf, 157,8 Ko)



TÉLÉCHARGER